

QUICK CLEAR LACQUER GLOSS 500 ML
REF: 5011-006021

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: QUICK CLEAR LACQUER-GLOSS 500 ML
Référence du produit : 5011-006021 QUICK CLEAR LACQUER-G 500 ML

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations prévues (principales fonctions techniques):

Industriel Professionnel Consommation

Peinture décorative.

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

CAR REPAIR SYSTEM FRANCE, S.A.S.
5, Chemin du moulin,
84350 Courthezon
France

1.4 Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence

Tel. 00.33.01.41.73.54.38 - Fax. 00.33.01.41.73.54.40

Producteur/fournisseur

CAR REPAIR SYSTEM MAROC, SARL
127, Rue Zoubeir Ibnou Al Aouame,
Résidence Dounia, Quartier Des Roches Noires.
20290 Casablanca
MAROC

1.4 Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence

Tel. 00.212 (0) 5 22 24 78 11- Fax. 00.212 (0) 5 22 24 78 07

1.5 Association des Centres Antipoison et de Toxicovigilance www.centres-antipoison.net

Appel d'urgence, France, ORFILA 00.33.01.45.42.59.59

Appel d'urgence, Maroc 0 801 000 180 (prix d'une communication locale)
+(212) 05 37 68 64 64

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP):

DANGER: Flam. Aerosol 1:H222+H229 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 |
STOT RE 2:H373i

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> 	Flam. Aerosol 1:H222+H229 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373i	Cat.1 Cat.2 Cat.2 Cat.3 Cat.2	- Peau Yeux Inhalation Inhalation	- Peau Yeux Voies respiratoires Systémique	- Irritation Irritation Irritation Effets graves
<u>Santé humaine:</u> 					
<u>Environnement:</u> Non classé					

Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD):

F+:R12 | Xn:R20/21 | R66

Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.

Eléments de l'étiquette



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP)

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage..

P271-P260d Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les aérosols.

P303+P361+P353-P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340-P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501a Éliminer le contenu/récipient avec toutes les précautions possibles.

Indications additionnelles:

Aucune.

Composants dangereux:

Xylène (mélange d'isomères)

Méthylisobutylcétone

Éthylbenzène

Autres dangers :

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances :

Non applicable (mélange).

Mélange :

Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Aérosol.

Composants dangereux :

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

50 < 60 % 	Éther méthylique CAS: 115-10-6 , EC: 204-065-8 DSD: F+R12 CLP: Danger: Flam. Gas 1:H220 Press. Gas.:H280	REACH: 01-2119472128-37	Indice nr. 603-019-00-8 < ATP12 < REACH
15 < 20 %   	Xylène (mélange d'isomères) CAS: 1330-20-7 , EC: 215-535-7 DSD: R10 Xn:R20/21 Xi:R38 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373i Asp. Tox. 1:H304	REACH: 01-2119488216-32	Indice nr. 601-022-00-9 < ATP25 < REACH
10 < 15 %  	Méthylisobutylcétone CAS: 108-10-1 , EC: 203-550-1 DSD: F:R11 Xn:R20 Xi:R36/37 R66 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 EUH066	REACH: 01-2119473980-30	Indice nr. 606-004-00-4 < ATP25 < REACH / CLP00
1 < 2 %   	Éthylbenzène CAS: 100-41-4 , EC: 202-849-4 DSD: F:R11 Xn:R20 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (inh.) 4:H332 STOT RE 2:H373iE Asp. Tox. 1:H304	REACH: 01-2119489370-35	Indice nr. 601-023-00-4 < CLP00 < REACH / CLP00

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC) :

Liste mise à jour par l'ECHA sur 19/08/2014.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

4. PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours et principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à

boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit des irritations des muques, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau: 	# Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	# Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	# En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Information pour le médecin: # Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: # Il n'est pas connu d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

Dangers spécifiques dérivés de la substance ou du mélange :

Se décompose sous l'action de la chaleur intense. Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde. Nocif. Irritant. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Conseils aux pompiers :

- **Équipements de protection particuliers** : Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

- **Autres recommandations** : Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

Précautions concernant l'environnement :

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.

Référence à d'autres sections :

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer.

- Point d'éclair : - 40. °C

- Température auto-inflammation : 289. °C

- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 2.9 - 22.6 % Volume 25°C

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Éviter l'application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est

possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin : # D'après les dispositions en vigueur.
 Temps de stockage : 24. mois
 Températures : min: 5. °C, max: 50. °C (recommended).

Matières incompatibles:
 Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
 Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.
 Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:
 Limite inférieure: 50 tonnes , Limite supérieure: 200 tonnes

Utilisations finales particulières :

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire.

Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME		VLCT		Observations	Table MP nr.
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
Éther méthylique	2004	1000.	1920.	-	-		
Xylène (mélange d'isomères)	2007	50.	221.	100.	442.	Vd	4bis,84
Méthylisobutylcétone	2006	20.	83.	50.	208.		84
Ethylbenzène	2007	20.	88.	100.	442.	Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Va le ur limite d' exposition cour t terme, MP - Maladie Professionnelle.

Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, d erivée de donné es toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) 1894. (c) 289. (a) 77.0 (c) 208. (a) 83.0 (c) s/r (a) 77.0 (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) s/r (a) 180. (c) - (a) 11.8 (c) s/r (a) 180. (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c) 289. (a) s/r (c) 208. (a) 83.0 (c) 293. (a) s/r (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c) s/r (a) s/r (c) - (a) - (c) s/r (a) s/r (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) 471. (c) 174. (a) 14.8 (c) 155. (a) 14.7 (c) s/r (a) 15.0 (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) s/r (a) 108. (c) - (a) 4.20 (c) s/r (a) s/r (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) s/r (a) 1.60 (c) - (a) 4.20 (c) s/r (a) 1.60 (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c) 174. (a) s/r (c) 155. (a) 14.7 (c) s/r (a) s/r (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c) s/r (a) s/r (c) - (a) - (c) s/r (a) s/r (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittents: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l 0.155 0.327 0.600 0.100	<u>PNEC Marin</u> mg/l 0.0160 0.327 0.0600 0.0100	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l 1.55 0.327 1.50 0.100
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>PNEC STP</u> mg/l 160. 6.58 27.5 9.60	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight 0.681 12.5 8.27 13.7	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight 0.0690 12.5 0.830 1.37
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Éther méthylrique Xylène (mélange d'isomères) Méthylisobutylcétone Éthylbenzène	<u>PNEC Air</u> mg/m3 - - - -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight 0.0450 2.31 1.30 2.68	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d - - - 20.0

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

Contrôles de l'exposition :

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de

QUICK CLEAR LACQUER GLOSS 500 ML
REF: 5011-006021

protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Masque avec des filtres combinés, adéquates pour gaz, vapeurs et particules (EN14387/EN143). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial: Non.

Gants:



Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes: Non.

Tablier: Non.

Combinaison: Conseillable.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter si possible l'émission de solvants à l'atmosphère, ne pulvérisant pas plus du strictement nécessaire.

COV (installations industrielles): Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 1999/13/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations:

Solvants : 88.6% Poids , COV (livraison) : 88.6% Poids , COV : 55.6% C (exprimé comme carbone) , Poids Moléculaire (moyen) : 66.3 , Nombre d'atomes de C (moyen) : 3.5.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect

- **État physique :** Aérosol.
- **Couleur :** Incolore.
- **Odeur :** Caractéristique
- **Seuil olfactif :** Non disponible (mélange).

Valeur pH

- **pH :** Non applicable

Changement d'état

- **Point de fusion :** Non applicable (mélange).
- **Point initial d'ébullition :** Non applicable

Densité

- **Densité relative :** 0.748 g/cm³ à 20 °C

Stabilité

- **Température décomposition :** Non disponible

Viscosité:

- **Viscosité (temps écoulement) :** Non applicable

Volatilité:

- **Tension de vapeur :** Non disponible

Solubilité(s)

- **Solubilité dans l'eau:** Immiscible
- **Solubilité dans les graisses et les huiles :** Non applicable

Inflammabilité:

- **Point d'éclair :** -40. °C
- **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité :** 2.9 – 22.6 % Volume 25 °C
- **Température auto-inflammation :** 289. °C

Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

Autres informations:

- **Chaleur de combustion :** # 7835. Kcal/kg
- **Non volatiles :** 11.4 % Poids
- **COV (livraison) :** 88.6 % Poids
- **COV (livraison) :** # 662.6 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité:

Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses:

Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides.

Conditions à éviter:

- **Chaleur :** Tenir éloigné des sources de chaleur.
- **Lumière :** Éviter l'incidence directe de radiation solaire.
- **Air :** Non applicable.
- **Humidité :** Éviter des conditions d'humidité extrêmes.
- **Pression :** Non applicable.
- **Chocs :** Non applicable.

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart de d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Produits de décomposition dangereux:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: formaldéhyde.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~286/2011 (CLP).

Informations sur les effets toxicologiques:
TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3, 4h, inhalation
Éther méthylique			> 100000 Rat
Xylène (mélange d'isomères)	4300. Rat	1700. Lapin	> 22080. Rat
Méthylisobutylcétone	2080. Rat	> 20000. Lapin	> 8200. Rat
Ethylbenzène	3500. Rat	15400. Lapin	> 17400. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Inhalation: Non classé	ETA > 20000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Corrossivité/irritation respiratoire: 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.
Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.

<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: Nocif par inhalation. Nocif par contact avec la peau. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.

Exposition prolongée ou répétée: # Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être très élevée: Xylène (mélange d'isomères), Éthylbenzène.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~286/2011 (CLP).

Toxicité:

<u>Acute toxicity in aquatic environment</u> <u>de composants individuels :</u>	<u>CL50 (OECD 203)</u> <u>mg/l.96heures</u>	<u>CE50 (OECD 202)</u> <u>mg/l.48heures</u>	<u>CE50 (OECD 201)</u> <u>mg/l.72heures</u>
Éther méthylique	4100. Poissons	4400. Daphnie	
Xylène (mélange d'isomères)	14. Poissons	16. Daphnie	> 10. Algues
Méthylisobutylcétone	179. Poissons	200. Daphnie	400. Algues
Éthylbenzène	12. Poissons	1.8 Daphnie	33. Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

Persistence et dégradabilité:

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible.

Mobilité dans le sol:

Non disponible.

Résultats de l'évaluation PBT et MPMB:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

Autres effets nocifs:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone :	Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d'ozone :	Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique :	En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO ₂ .
Potentiel de perturbation du système endocrinien :	Non disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets: Directive 2008/98/CE:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Avant d'éliminer l'emballage, s'assurer qu'il soit tout à fait vide.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Selon les réglementations locales. Ne pas incinérer des récipients fermés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : 1950
Nom d'expédition des nations unies : AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport et groupe d'emballage :
14.4
Transport par route (ADR 2011) :
Transport par chemin de fer (RID 2011) :
 - Classe : 2
 - Groupe d'emballage : -

QUICK CLEAR LACQUER GLOSS 500 ML
REF: 5011-006021

- Code de classification : 5F
- Code de restriction en tunnels : (D)
- Catégorie de transport : 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées : LQ2 (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport : Fiche de route.
- Consignes écrites : ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 35-10) :

- Classe : 2.1
- Groupe d'emballage : -
- Fiche de Sécurité (FS) : F-D, S-U
- Guide soins médicaux d'urgence : 620*
- Polluant marin : Non.
- Document pour le transport : Connaissance d'embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2011) :

- Classe : 2.1
- Groupe d'emballage : -
- Document pour le transport : Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN) :

Non disponible.

Dangers pour l'environnement :

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée. Assurer une ventilation adéquate.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières UE en matière de sécurité, santé et d'environnement :

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.'

Protection de sécurité pour des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les aérosols:

· Applicable d'après la Directive 75/324/CEE~2013/10/UE, sur les générateurs d'aérosols et la Directive 87/404/CEE, sur les récipients sous pression simples.

AUTRES LÉGISLATIONS:

· Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).

Evaluation de la sécurité chimique:

Non disponible (mélange).

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases et notes dont le numéro figure à la rubrique 2 et/ou 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008~790/2009 (CLP), Annexe III :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H373i	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373iE	Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III :

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R38	Irritant pour la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://esis.jrc.ec.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2013).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 35-10 (IMO, 2010).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

QUICK CLEAR LACQUER GLOSS 500 ML
REF: 5011-006021

- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE: Révision:

Version: 1 17/09/2013

Version: 2 15/10/2014

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #.

Les informations contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'aptitude et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'usage spécifique du produit.

Le présent document ne doit aucunement être interprété comme la garantie d'une propriété spécifique quelconque du produit.

L'utilisation de ce produit n'étant pas sous notre contrôle direct, l'utilisateur a l'obligation, sous sa propre responsabilité, de respecter les lois et les dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'usages impropres.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.